

## Justice des mineurs

# Orientations de la PJJ : le secteur associatif habilité fait part de son inquiétude

02/03/2011

Dans un communiqué commun diffusé mardi 1er mars, quatre fédérations regroupant des associations intervenant dans le champ de la protection de l'enfance - la CNAPE, Citoyens et justice, la FN3S et l'Uniopss - lancent un cri d'alarme sur *"les choix inquiétants de la protection judiciaire de la jeunesse"* (PJJ).

### Majorité des interventions auprès des mineurs

Ces associations contribuent *"de longue date"* à l'élaboration et à la mise en oeuvre de dispositifs destinés aux mineurs et *"assurent actuellement la grande majorité des interventions auprès des mineurs auteurs d'infractions"*, rappellent les signataires du communiqué interfédéral. Raison pour laquelle ils s'étonnent de l'*"offensive incompréhensible"* menée par la direction de la PJJ à leur égard, dénonçant en particulier le *"démantèlement du secteur associatif"* à travers la fermeture *"soudaine"* de petits services et la réduction du niveau d'activité.

### Baisse de l'encadrement dans les CEF

Elles déplorent notamment *"une baisse significative des financements publics au seul motif de réaliser des économies budgétaires, au détriment manifeste de la qualité des réponses apportées"*. Quant aux négociations avec la PJJ, elles seraient dans une *"impasse (...) tant les relations sont détériorées et la crise de confiance entamée"*.

Une situation que les fédérations illustrent à travers les exemples des centres éducatifs fermés (CEF) et de la nouvelle mesure d'investigation, la [mesure judiciaire d'investigation éducative \(MJIE\)](#). S'agissant des CEF, alors que les deux tiers sont gérés par les associations, ces dernières se voient imposer *"à la fois une augmentation du nombre de mineurs à accueillir et une baisse de l'encadrement"*.

### Menace sur l'activité d'investigation

La mise en oeuvre de la MJIE, risque, pour sa part, *"de produire des effets néfastes conduisant à l'extinction de l'activité [d'investigation] et la fin d'un savoir faire des associations dans ce domaine"*.

Les fédérations estiment par ailleurs que l'application de la "circulaire tarification" ([circulaire du 7 février 2011](#) relative à la campagne budgétaire 2011 des établissements et services concourant à la mission de PJJ) produit des *"effets contraires à ceux affichés dans la circulaire d'orientation relative à la MJIE"*.

Le secteur associatif dénonce notamment la reprise *"sans ménagement"* de 15 à 25 % de son activité *"lorsque le secteur public ne réalise pas ses objectifs et qu'il est en sous-activité"*, ou encore une tarification *"complexe et quasi incompréhensible par les services, y compris ceux de la PJJ"*.

### Déstructuration des organisations

Surtout, **la mise en oeuvre de la MJIE va se traduire par des suppressions de postes**, une forte baisse qualitative des réponses professionnelles, et une déstructuration des organisations

institutionnelles.

*"La seule amélioration concerne le RRSE (recueil de renseignements socio-éducatifs, ndlr), exclusivement exercé par le secteur public ! De plus, les mesures pénales, majoritairement effectuées par le secteur public, sont mieux tarifées que les mesures civiles !", s'agacent les fédérations.*

*"Où est donc la fameuse harmonisation entre le secteur public et le secteur privé, revendiquée par la PJJ au nom de l'équité ?"*

### **Plan social d'ici juillet**

L'application de la circulaire tarification va également entraîner, d'ici juillet 2011, *"un plan social impliquant de 350 à 450 suppressions d'emplois"*, estime le secteur associatif.

Face à ce constat, **il réclame le gel de l'application de cette circulaire jusqu'au 31 décembre 2011**, *"le temps de faire le point sur les nécessaires aménagements"*.

En regrettant d'être réduites à *"une variable pour compenser les écarts d'activité de la PJJ et [ses] revirements soudains"*, les fédérations signataires jugent enfin que les **"décisions prises aujourd'hui par la PJJ vont engendrer de graves conséquences sociales"**.

Le communiqué interfédéral a été signé par la CNAPE, la fédération "Citoyens et justice", la FN3S et l'Uniopss.

**E.C.**

---

© Actualités sociales hebdomadaires - Wolters Kluwer France